

Conseil communal de Nyon – Interpellation urgente

Projet de crématoire route du Stand 45 : la Municipalité va-t-elle défendre la mobilité douce ?

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Le projet de création d'un crématoire à la route du Stand 45 inquiète non seulement les habitants voisins, il inquiète également pour l'avenir de la mobilité douce. Car une piste cyclable inscrite au réseau cyclable de la Ville doit être construite sur la route du Stand et longer le crématoire projeté à cet endroit. Or curieusement, la mise à l'enquête n'en fait absolument pas mention.

Il y a sept ans déjà, la commission qui venait d'étudier le réseau cyclable de la Ville avait interpellé la Municipalité - le 10 novembre 2014 - concernant cette piste cyclable qui doit longer l'usine et rejoindre Eysins. Avec cette question centrale : « Le plan du réseau cyclable a-t-il été pris en compte lors de l'octroi du permis de cette construction industrielle et si non, pourquoi ? »

Le 19 janvier 2015, la Municipalité répondait ainsi : au moment de l'étude du permis, « l'Office de la mobilité et le Service travaux et environnement ont demandé à ce qu'une bande de terrain d'une largeur de trois mètres soit préservée (...), afin qu'un aménagement en faveur des mobilités douces puisse être réalisé à l'avenir. Les alignements étant suffisants, la réserve n'est pas inscrite dans le permis de construire, mais a fait l'objet d'une courrier du Service l'urbanisme à l'attention du propriétaire, daté du 18 septembre 2012, lui rappelant que des mesures seraient prises dans ce sens. » La lettre, que nous avons pu consulter est en encore plus claire. Elle affirme : « Des mesures précises dans ce sens pourraient être exigées. »

Juste après, en septembre 2015, la Confédération envoyait un signal clair à la Ville puisqu'elle octroyait, dans le cadre des Projets d'agglomération 2, une subvention à hauteur de 40% pour ce tronçon.

Or, on peut constater, en consultant les plans, que plusieurs places de parc ainsi qu'une partie du jardin du souvenir du projet de Crématoire sont implantées sur le tracé de la future piste cyclable. Ce qui est contraire à la distance de 7 mètres imposée dans la Loi cantonale sur les routes. En outre, d'autres places de parc posent également problème au sud de la parcelle, qui ne sont mentionnées que sur une partie des plans, et qui occupent l'espace d'une servitude (passage pour tous véhicules).

Vu ce qui précède, nous prions la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

- 1) la Municipalité est-elle entrée en négociation avec le nouveau propriétaire, sur la base de la lettre du 18 septembre 2012, pour sauvegarder la piste cyclable ?
- 2) si ce n'est pas le cas, pourquoi a-t-elle mis le projet à l'enquête tel quel, sans l'informer qu'elle allait négocier une portion de son terrain pour cet aménagement ?
- 3) par ailleurs, comment compte-t-elle régler la question de la servitude de passage qui donne accès à une partie de la zone industrielle, notamment route du Stand 43 ?

4) que le projet aboutisse ou non, la Municipalité compte-t-elle défendre l'implantation de cette piste cyclable sur la route du Stand et particulièrement à cet endroit ?

Nous remercions d'avance l'exécutif pour ses réponses.

Claude Farine
et Christine Vuagniaux

Le 26 avril 2021